
NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION PATRONNE DES ACADIENS

L'Assomption de la Vierge Marie a été choisie comme patronne des Acadiens en 1881. Ce choix a été ratifié par le Pape Pie XI le 19 janvier 1938.

Voici ce que dit à ce sujet le décret de la Sacrée Congrégation des Rites: « Le peuple, qu'on nomme acadien, parti autrefois de France et ayant atterri au pays canadien, se glorifie à juste titre d'avoir courageusement et fidèlement conservé intact l'héritage très précieux de la foi catholique des ancêtres, au milieu des adversités et parmi tant d'âpres vicissitudes des temps passés. Et ce bienfait divin, ce peuple l'attribue à bon droit à la protection de la Bienheureuse Vierge Marie, qu'il a toujours honorée d'un culte particulier. Pour affermir et accroître ce culte, tout le peuple acadien des trois provinces maritimes du Dominion du Canada, c'est-à-dire du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince-Édouard, avec l'approbation des évêques, a choisi et proclamé, dans une cérémonie solennelle le 15 août 1881, l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie pour sa Patronne céleste. »

En effet, dès le premier Congrès national des Acadiens tenu les 20 et 21 juillet 1881 à Memramcook, Nouveau-Brunswick, la fête de l'Assomption de la Vierge Marie, le 15 août, fut choisie comme jour de fête nationale. Au Congrès suivant tenu les 14 et 15 août 1884 à Miscouche, Île-du-Prince-Édouard, furent choisis les autres symboles nationaux du peuple acadien: un drapeau, un hymne national (l'Ave maris stella), un insigne et une devise (« L'union fait la force »).

Plus tard, l'archevêque de Moncton et l'évêque de Chatham (qui allait devenir le diocèse de Bathurst), demandèrent au Pape Pie XI de bien vouloir ratifier de son autorité apostolique les vœux du peuple acadien, « et d'établir et de déclarer l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie Patronne céleste des deux diocèses déjà mentionnés, et d'approuver en outre que les Acadiens, en quelque lieu qu'ils se trouvent, puissent garder et honorer la Bienheureuse Vierge Marie sous ce même titre comme leur Patronne propre auprès de Dieu. »

Cette requête lui ayant été soumise, le Pape Pie XI, dans l'audience du 19 janvier 1938, « a daigné accorder son entier consentement, et par son autorité apostolique a établi l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie Patronne céleste de l'archidiocèse de Moncton et du diocèse de Chatham avec tous les privilèges liturgiques qui s'y rapportent, et a de plus approuvé volontiers que tous les Acadiens, en quelque lieu qu'ils habitent, honorent et vénèrent la même Bienheureuse Vierge Marie dans son Assomption au ciel, comme leur Patronne particulière, les confiant tous à la garde et à la protection d'une si grande Mère afin qu'ils conservent fidèlement la foi catholique et la fassent voir dans leurs moeurs. »

En rappelant que Notre-Dame de l'Assomption est la patronne des Acadiens, nous saluons chaleureusement nos amis acadiens de partout dans le monde et nous leur offrons nos meilleurs vœux à l'occasion de leur fête nationale.

Pierre Dufresne

**Salut, étoile de la mer,
sainte Mère de Dieu.
(Liturgie des Heures)**

* Extrait du « Prions en Église », août 2001, p. 185-186. NOVALIS, Ottawa, Canada.
(Avec l'autorisation de M. Pierre Dufresne, coordonnateur de la rédaction de « Prions en Église » et responsable de « Chrétiens toutes dimensions ».)
